



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 8 AOÛT 2022

**PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT DE DÉFAUT DE QUORUM de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame, le 8 août 2022 à 19 h 30.**

### 1\_PRÉSENCES

**Sont présents les membres suivants :**

Richard Beaudin, district #4

Suzan Demers, district #6

**Sont absents les membres suivants :**

Mario Henderson, district # 1

Jean-Luc Payant, district #3

Marc Roy, district #2

Martin Lafond, district #5

**La présente séance est présidée par M. Steve Laberge, maire, M. Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire. Est également présente Mme Linda Hébert, directrice générale adjointe et trésorière.**

2022-08-182

### 2\_CONSTAT DU QUORUM ET AJOURNEMENT

**ATTENDU QU'**il y a constatation de défaut de quorum requis pour la tenue de la séance de délibération;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 155 du Code municipal du Québec (C-27.1 art. 155), lorsqu'il y a défaut de quorum, deux membres du conseil présents peuvent ajourner la séance une heure après que le défaut de quorum ait été constaté;

**ATTENDU QU'**à 20 h 30, monsieur Steve Laberge, maire, mentionne que le quorum requis pour la tenue de la séance régulière n'était pas atteint et qu'en conséquence, le conseil municipal ne peut pas délibérer;

Il est proposé par le conseiller Suzan Demers

Et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Steve Laberge, maire
- Richard Beaudin, conseiller #4
- Suzan Demers, conseiller #6

**D'AJOURNER** la présente séance au 11 août à 19 h 00

**QU'**un avis spécial écrit sera acheminé par le greffier-trésorier aux membres du conseil qui n'étaient pas présents lors de l'ajournement

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Steve Laberge  
Maire

\_\_\_\_\_  
Manuel Bouthillette  
Directeur général et greffier-trésorier